VILLE DE LOUDUN

LE MAIRE DE LA VILLE DE LOUDUN:

OBJET:

Décision budgétaire modificative portant virements de crédits

VU:

- les articles L 2122-21 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- la délibération du 23.05.2020 portant délégation au Maire par le Conseil Municipal de certaines attributions,
- la délibération du Conseil municipal, en date du 20/12/2023, l'autorisant, conformément aux dispositions prévues par l'instruction budgétaire et comptable M57, à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% des crédits inscrits dans chaque section,
- la délibération du Conseil municipal, en date du 27/03/2024, portant adoption du budget 2024 de la ville de Loudun,
- l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur,
- Considérant qu'il y a lieu d'effectuer des transferts de chapitre à chapitre afin de permettre l'acquisition d'une débroussailleuse, et l'achat d'objets publicitaires pour tous les services.

- DECIDE -

ARTICLE 1:

De procéder aux virements de crédits comme suit :

BUDGET VILLE				
SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses		Recettes	
Chapitre 2050 - service technique				
2158 - Autres installations, matériel et outillage technique	-	440,04		
Chapitre 82310 - Espaces verts				
2158 - Autres installations, matériel et outillage technique	+	440,04		Débroussailleuse
TOTAL		0,00		

.../...

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qui celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication et/ou notification

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le :	
Publié le : 0. 2 MAI 2024	
Notifié le :	

Accusé de réception en préfecture 086-218601375-20240502-DEC2024-38-Al Date de télétransmission : 02/05/2024 Date de réception préfecture : 02/05/2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses		Recettes	
Chapitre 011 - Charges à caractère général				
6238 - Publicité, publications Divers	-	5 000,00		
6068 - Autres matières et fournitures	+	5 000,00		Objets publicitaires
TOTAL		0,00		

ARTICLE 2:

Le Directeur Général des Services de la mairie de Loudun est chargé de l'exécution de la présente décision.

A LOUOUN, le 0 2 MAI 2024

Le Maire, Joë DAZAS

